

Votants : 86
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 4 décembre 2015
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 15 décembre 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 14 décembre 2015

ASSAINISSEMENT – DECLARATION DE PROJET PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE DU BASSIN DE RETENTION DES EAUX PLUVIALES DE LA RUE ARISTIDE BRIAND A NIORT

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOIN, Daniel BAUDOIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORSTEL, Romain DUPEYROU, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Gérard GIBAUT, Isabelle GODEAU, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Bruno JUGE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOIR, Alain LECOINTE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jacques BROSSARD à Claire RICHECOEUR, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Christelle CHASSAGNE à Jérôme BALOGE, Gérard EPOULET à Nathalie SEGUIN, Marie-Chantal GARENNE à Dominique SIX, Robert GOUSSEAU à Joël MISBERT, Alain GRIPPON à Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie HOLTZ à Elmano MARTINS, Dominique JEUFFRAULT à Christine HYPEAU, Guillaume JUIN à Luc DELAGARDE, Gérard LABORDERIE à Alain LECOINTE, Simon LAPLACE à Romain DUPEYROU, Jacqueline LEFEBVRE à Marc THEBAULT, Alain LIAIGRE à Rabah LAICHOIR, Rose-Marie NIETO à Jeanine BARBOTIN, René PACAULT à Michel PANIER, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Alain BAUDIN, Céline VALEZE à Stéphane PIERRON

Titulaires absents :

Amaury BREUILLE, Marcel MOINARD

Titulaires absents excusés :

Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Christelle CHASSAGNE, Gérard EPOULET, Marie-Chantal GARENNE, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Anne-Lydie HOLTZ, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Simon LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Sebastien PARTHENAY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Céline VALEZE

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 14 DECEMBRE 2015

ASSAINISSEMENT – DECLARATION DE PROJET PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE DU BASSIN DE RETENTION DES EAUX PLUVIALES DE LA RUE ARISTIDE BRIAND A NIORT

Monsieur **Joël MISBERT**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

La Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) a programmé la construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales rue Aristide Briand à Niort, dans le bassin versant du Lambon. L'ouvrage est localisé dans le périmètre de protection rapprochée 1b des captages du Vivier, de Gachet I et de Gachet III alimentant en eau potable le Syndicat des Eaux du Vivier (SEV).

Le projet est motivé par la mise en application des servitudes associées à la Déclaration d'Utilité Publique fixant les Périmètres de Protection Rapprochée des captages du Vivier. Ce futur bassin fait l'objet d'un arrêté préfectoral portant autorisation au titre de la loi sur l'eau établie suite à l'enquête publique conjointe à 3 procédures :

- Autorisation au titre de la loi sur l'eau,
- Déclaration d'utilité publique,
- Enquête parcellaire.

Le bassin versant collecté étant fortement urbanisé le choix de l'implantation du bassin s'est porté sur le seul emplacement disponible, dans la zone inondable du Lambon. Les négociations amiables menées avec le propriétaire de ce terrain n'ayant pas abouti, la déclaration d'utilité publique de ce projet permettra d'acquérir ces terrains, si nécessaire, par voie d'expropriation.

La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité stipule, dans son article 144, que doit intervenir une déclaration de projet sur l'intérêt général de l'opération à l'issue d'une enquête publique, menée au titre de l'article L. 126-1 du Code de l'Environnement (Loi Bouchardeau), de l'article L. 11-1 du Code de l'Expropriation.

De plus, le décret du 30 mai, dans son article 126-2, impose publicité et affichage du texte de la déclaration de projet dans la commune concernée par le projet.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver la déclaration de projet relative à la création du bassin de rétention des eaux pluviales de la rue Aristide Briand à Niort
- Autoriser la saisine du Préfet, en vue de prendre l'arrêté conjoint de déclaration d'utilité publique du projet et de cessibilité des terrains,
- Autoriser la saisine par le Préfet du Juge de l'Expropriation afin de prononcer par ordonnance le transfert de propriété des terrains,
- Autoriser la poursuite de la procédure d'indemnisation des propriétaires concernés par le projet.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 86
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Joël MISBERT

Vice-Président Délégué